

Fondateur : Denis Clerc
 Président d'honneur : Philippe Frémeaux (1949-2020)
 Directeur des publications, président du conseil d'administration : Christian Chavagneux
 Directeur général : Jérémie Dousson
 RÉDACTION : 28 rue du Sentier, 75002 Paris
 Directeur de la rédaction : Laurent Jeanneau
 Rédacteur en chef : Marc Chevallier
 Editorialiste : Christian Chavagneux
 Rédacteur en chef international : Yann Mens
 Rédactrice en chef numérique : Sandrine Foulon
 Rédacteurs en chef adjoints : Catherine André, Xavier Moléat, Antoine de Ravignan
 Secrétaire générale de la rédaction : Charlotte Charton
 Economie : Christian Chavagneux, Vincent Grimaud, Aude Martin, Jean-Christophe Catalan
 Entreprise : Marc Chevallier, Justin Delépine
 Société : Xavier Moléat, Céline Mouzon, Naïri Nahapétian
 Travail, social : Sandrine Foulon
 Ecologie : Antoine de Ravignan, Matthieu Jublin
 International : Yann Mens
 Grands entretiens : Catherine André
 Agir : Céline Mouzon
 Agenda : Justin Delépine
 Histoire : Gérard Vindt
 Livres : Christian Chavagneux, Igor Martinache
 Culture, opinions : Naïri Nahapétian
 Ont également participé à ce numéro : Caroline Chambon, Nicolas Da Silva, Manuel Domergue, Christophe Fourel, Bénédicte Manier, Simon Mauvieux, Hervé Nathan, Rachel Silvera
 Premières secrétaires de rédaction, iconographes : Martine Dortée, Nathalie Zemour-Khorsi
 Direction artistique : Marie-July Berthelier, Christophe Durand
 Maquette, infographies : Marie-July Berthelier, Odile Chesnot, Christophe Durand
 Éditeurs Web : Jean-Christophe Catalan, Matthieu Jublin
 Journaliste vidéo : Rudy Pupin
 Community manager : Marie-Laure Gardaz
 Directeur marketing : Frédéric Deslles
 Directrice diffusion : Hélène Reithler
 Chargée de promotion diffusion, relations presse : Veronique Orlandi (01 44 88 95 90)
 Chargée de diversification : Marianne Thibaut (01 44 88 58 81)
 Chef de projets numériques : Arnaud Julienne
 Association des lecteurs : Marianne Thibaut
 PUBLICITÉ : L'autre régie, 28 rue du Sentier, 75002 Paris, www.lautre-regie.fr
 Directrice de régie : Anne Bouleïn (01 44 88 58 85)
 Cheffe de publicité : Veronique Génot (01 44 88 28 93)
 RELATIONS CLIENTS, FABRICATION, SIÈGE SOCIAL : 12, rue du Cap-Vert, CS 40010, 21801 Quétigny Cedex
 Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34
 Relations clients : Stéphanie Claudel (chef de service), Delphine Dorrey (chef de projet technique), Marilyn Fleutot, Philippe Glommeau, Isabelle Ménétrier, Claude Pettinaroli, Yolande Puchaux, Sonia Varichon
 Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr
 Comptabilité : Vincent Febvre (responsable administratif et comptable), Frédéric Chavet et Stéphane Vitell
 Couverture : Boris Séméniake
 Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) : Destination média, tél. : 01 56 82 12 06
 Diffusion : En kiosque : MLP
 En librairie : Interforum, 92 av. de France, 75013 Paris ; tél. : 01 49 59 10 10

Mensuel édité par la Scop-SA Alternatives Economiques à capital variable, partagé entre les salariés (83 %), la Société civile des lecteurs d'Alternatives Economiques (19 %), l'Association des lecteurs (1 %), des anciens salariés (8 %) et des associés extérieurs compagnons de route (8 %).
 RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043
 Ce numéro a été tiré à 73 852 exemplaires
 CPPAP : 0324 D 84446
 ISSN : 0247-3739 - ISBN : 2-35240-318-0
 Dépôt légal : janvier 2023
 Tarif d'abonnement 1 an (11 n°) : 59 €
 Imprimé en France/printed in France par Maury (45300 Manchecourt), sur papier fabriqué en Allemagne, taux de fibres recyclées : 100 %, autrophisation : Plat : 0,008 kg/tonne de papier
 © Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 87 18.
 Alternatives Economiques est partenaire média du collectif 1% for the Planet

ACPM
 1% FOR THE PLANET
 PEFC 10-31-1282
 pefc-france.org
 Relations abonnés : 03 80 48 10 25 (8h-12h30 et 13h30-17h)
 12 rue du Cap-Vert, CS40010, 21801 Quétigny Cedex
 abonnements@alternatives-economiques.fr

Relations abonnés : 03 80 48 10 25 (8h-12h30 et 13h30-17h)
 12 rue du Cap-Vert, CS40010, 21801 Quétigny Cedex
 abonnements@alternatives-economiques.fr



© CHRISTOPHE BOUZE

“
Forcer les gens à travailler plus longtemps accroît l'insatisfaction générale en exerçant une grande violence sociale”

Editorial

par Christian Chavagneux

RETRAITES : UNE RÉFORME VIOLENTE

Après la présentation par le gouvernement de son projet de réforme du système des retraites, le débat a pris une tournure technique. On calcule les effets de telle et telle mesure sur l'équilibre financier, on cherche les perdants. Ces débats sont nécessaires, mais ils tendent à obscurcir les lames de fond sociales et politiques qu'entraîne le choix du gouvernement de s'engager dans cette voie.

Les Françaises et les Français ne sont majoritairement pas heureux au travail. Lorsque le ministère de la Santé les interroge sur l'âge idéal de départ en retraite, 60 % souhaitent partir à 60 ans. Seuls 13 % des personnes interrogées sont favorables au recul de l'âge de la retraite et 18 % à l'allongement de la durée de cotisation. En revanche, selon l'Ifop, 59 % des non-retraités déclarent être prêts à cotiser davantage pour éviter de partir plus tard, 66 % pour les jeunes de 18 à 24 ans. Forcer les gens à rester plus longtemps au travail accroît l'insatisfaction générale en exerçant une grande violence sociale.

Ils sont fous, répond le gouvernement. Quand on vit plus longtemps, il faut travailler plus. Pourtant, plus on vit longtemps, moins on travaille :

depuis 1870, l'espérance de vie de la population a été multipliée par deux et le temps de travail divisé par deux. C'est le sens du progrès. Oui, mais, objectera-t-on, si on ne travaille pas plus longtemps, notre système par répartition est mort. Selon les chiffres annoncés par le gouvernement, le déficit du système atteindra 12,4 milliards d'euros en 2027, 13,5 milliards en 2030 et 21,2 milliards en 2035. Selon le Conseil d'orientation des retraites, ces déficits représenteront 0,4 % du PIB en 2027, 0,4 % en 2030, 0,6 % en 2035 et 0,8 % en 2050. Bref, ils seront largement gérables et ne remettent en rien en cause l'existence de la répartition.

J'ai fait un rêve. Emmanuel Macron déclarait qu'une réforme de notre système de retraite est nécessaire parce que le niveau des futures pensions sera trop bas pour beaucoup. Il ouvre une négociation avec les syndicats pour augmenter le taux d'emploi en leur demandant des pistes pour réduire le temps de travail et répondre au problème de l'emploi des seniors. La négociation réussit, l'emploi monte fortement, l'économie s'enrichit, et la France devient un modèle à suivre. Et puis je me suis réveillé, marchant dans la rue, des gens hurlaient des slogans anti-Macron. ■

Pour justifier le report de l'âge de la retraite, la Première ministre avance des arguments de justice et de progrès. Les syndicats lui donnent rendez-vous dans la rue.

LES CLASSES MOYENNES ET LES FEMMES VONT PAYER

La Première ministre l'a répété comme un mantra lors de la présentation de son projet de réforme des retraites : c'est « une réforme de justice, d'équilibre et de progrès ». Et de mettre en avant le choix de reporter l'âge légal de départ à 64 ans, et non 65 ans comme le voulait initialement Emmanuel Macron.

La potion a beau sembler moins amère, elle reste indigeste. Afin de produire leurs effets, les précédentes réformes des retraites ont toutes « pris le temps » de s'étaler sur plusieurs années, évitant ainsi de rompre trop brutalement le contrat social en cours. La réforme Macron 2 frappe vite et fort. Et c'est inédit. Ainsi, dès septembre prochain et jusqu'en 2030, l'âge légal de départ va augmenter de trois mois supplémentaires chaque année. Le gouvernement accélère également la réforme Touraine de 2014, qui portait progressivement à 43 annuités la durée de cotisation pour les générations nées à partir de 1973. Il faudra désormais avoir atteint ces 172 trimestres dès la génération 1965.

Techniquement, le gouvernement ne va pas au-delà des 43 annuités, a réaffirmé la Première ministre. Sauf que dans

les faits, il faut impérativement réunir deux conditions pour toucher une retraite sans décote : l'âge légal et le bon nombre de trimestres. Tous les salariés qui auront atteint leurs 43 annuités à 62 ans devront donc travailler plus que les autres.

Les systèmes de retraite peuvent être une montagne de complexité, mais cette équation-là est très simple et chacun a pu en éprouver la réalité sans calculatrice : il suffit de prendre son âge d'entrée sur le marché du travail et d'y ajouter 43 annuités pour obtenir l'âge de sa retraite à taux plein. Un salarié qui a commencé à travailler à 23 ans parce qu'il aura fait des études longues devra de toute façon, avec les règles actuelles, attendre 66 ans pour ouvrir ses droits sans subir de décote. En revanche, un salarié entré sur le marché du travail à 20 ans serait aujourd'hui en mesure de faire valoir ses 43 annuités à 63 ans. Avec un report de l'âge à 64 ans, il devra donc travailler un an de plus.

Il en va de même pour les mères qui, grâce aux huit trimestres de majoration accordés pour chaque enfant, pouvaient espérer quitter leur emploi plus tôt. En 2021, un tiers des nouvelles retraitées ont pu prendre leur retraite à 62 ans grâce à ce dispositif. Demain, les femmes, avec les

ouvriers, les employés, les travailleurs de seconde ligne..., dont elles font souvent partie, devront rester en poste, jusqu'à deux ans supplémentaires.

Le projet du gouvernement améliore le sort d'une partie des salariés qui ont commencé tôt, ne modifie en rien celui des plus diplômés et fait reposer l'essentiel des efforts sur le « milieu », la classe moyenne, le gros bataillon

d'aides-soignantes, de techniciens ou d'employés du tertiaire.

LE PARAVENT DES CARRIÈRES LONGUES

Elisabeth Borne a reconnu que cette réforme ne serait pas « neutre ». Mais elle a préféré insister sur l'amélioration des dispositifs de carrières longues. Actuellement, les travailleurs qui ont commencé tôt peuvent partir

Retraite aux flambeaux contre la réforme à Perpignan, le 10 janvier, après l'annonce d'Elisabeth Borne.
Le gouvernement a choisi la confrontation.
© JEAN-CHRISTOPHE PELLETIER - HANS LUCAS

deux, voire quatre ans avant l'âge légal, à savoir à 58 ou 60 ans. Ils sont 150 000 chaque année, soit un nouveau retraité sur cinq, à pouvoir utiliser cette porte de sortie.

Le futur dispositif prévoit trois cas de figure : les travailleurs qui ont accumulé quatre ou cinq trimestres avant 16 ans pourront toujours partir à 58 ans, ceux qui les auront validés entre 16 et 18 ans pourront partir à 60 ans, et enfin ceux qui les auront entre 18 et 20 ans pourront partir à 62 ans. Les trimestres validés (quatre au maximum) au titre des congés parentaux compteront, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le gouvernement assure aussi qu'un salarié en carrière longue ne pourra pas travailler au-delà de 44 annuités. Encore faudra-t-il remplir toutes

les conditions. Car il ne suffit pas d'avoir commencé jeune, il faut également faire valoir une durée minimale d'assurance cotisée.

L'exécutif fait, certes, entrer potentiellement davantage de personnes dans le dispositif pour un

coût de 600 millions d'euros en 2030, mais le système devrait malgré tout progressivement s'éteindre, les salariés entrant de plus en plus tard sur le marché du travail. Selon les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), et en fonction

des règles actuelles, un quart des salariés du régime général peuvent encore partir à 60 ans, mais ceux qui sont nés en 1970 ne seront plus que 10 % à pouvoir le faire et 5 % pour la génération 1975.

En revanche, contrairement à la réforme de 2010 qui avait décalé de deux ans le départ des personnes en situation d'invalidité ou d'inaptitude, cette fois-ci rien ne change pour ces travailleurs qui pourront toujours ouvrir leurs droits à partir de 55 ans et ne pas dépasser 62 ans, pour un coût de 3,1 milliards d'euros en 2030.

Quant à la pénibilité, les seuils d'exposition aux risques qui permettent d'engranger des points dans le cadre du compte professionnel de prévention (C2P) seront abaissés, et un droit à la reconversion sera créé, tout comme un fonds de 1 milliard d'euros sur le quinquennat pour la prévention de la pénibilité. Un suivi médical « renforcé » sera mis en place pour les salariés exposés à des risques ergonomiques.

Pour autant, trois des quatre critères (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques) supprimés par Emmanuel Macron en 2017 ne

Toutes les alternatives au report de l'âge ont été rejetées, alors que c'est la mesure la plus injuste qui soit



seront pas réintroduits dans la loi. Le quatrième critère supprimé – l'exposition aux risques chimiques qui provoquent des maladies à long terme – passe complètement sous les radars.

L'ARME DE LA PENSION À 1 200 EUROS

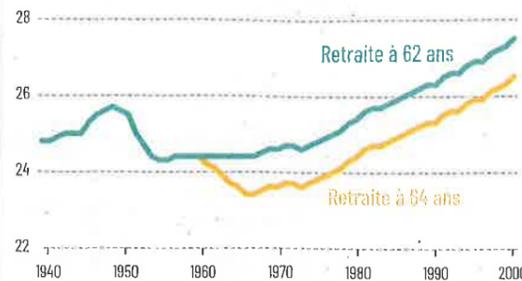
Au total, avec tous ces dispositifs d'accompagnement, Elisabeth Borne espère que dans quelques années un salarié sur quatre pourra partir de manière anticipée, avant 64 ans. En marge de toutes les autres mesures censées doper le taux d'emploi des seniors – création d'un index senior dans les entreprises de plus de 300 salariés, assouplissement des retraites progressives et du cumul emploi-retraite qui seront également ouverts aux fonctionnaires –, c'est aussi avec l'amélioration du minimum contributif que le gouvernement espère marquer des points.

Déjà votée dans la loi de 2003, la retraite minimale à 85 % du Smic net devrait enfin être mise en application pour que les nouveaux retraités qui auront eu une carrière complète (120 trimestres cotisés sur une période de quarante-trois ans au moins) touchent une pension de 1 200 euros brut (soumise à impôts et cotisations sociales), partie complémentaire (Agirc-Arrco) comprise. Cette revalorisation coûtera 700 millions d'euros aux finances publiques en 2030. Le gouvernement fait en outre un geste fort à l'attention des Républicains : les retraités actuels seront concernés pour un coût estimé à 1,2 milliard d'euros.

Le reste du « package » est-il bien ficelé ? Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'est livré à un calcul simple : le report de l'âge légal à 64 ans générera 17,7 milliards d'euros d'économies en 2030. Il résorbera un déficit estimé à 13,5 milliards. Il restera donc un excédent de 4,2 milliards qui serviront à financer les 4,8 milliards d'euros de mesures d'accompagnement. Le gouvernement entend

LES FUTURS RETRAITÉS EN PROFITERONT MOINS LONGTEMPS

Espérance de durée de retraite, par génération, en nombre d'années
Source : COR, calcul Michael Zemmour



Lecture : selon le scénario central du COR, la génération née en 1968 peut espérer profiter de la retraite pendant 24 ans et demi avec la législation actuelle. Avec la réforme, sa durée de retraite diminuera à 23 ans et demi.

aussi augmenter de 0,1 point le taux des cotisations vieillesse afin de collecter 800 millions d'euros. En définitive, il espère ainsi afficher un solde budgétaire excédentaire de 300 millions d'euros. En compensation, la Première ministre a précisé que les cotisations de la branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP), dont le solde est excédentaire, seront en parallèle diminuées pour ne pas augmenter le coût du travail.

REFUS DES ALTERNATIVES

Toute la bataille de l'exécutif consiste désormais à rallier la population au credo selon lequel la réforme est financièrement indispensable, agitant le chiffon rouge des 150 milliards d'euros de dette dans les dix ans à venir « si on ne fait rien ». « *Aucun déficit n'est négligeable. Il ne peut y avoir de solidarité à crédit* », a martelé le ministre de l'Économie.

Il est évident que le système de retraite exige des réajustements et d'être surveillé comme le lait sur le feu. La vie économique n'est pas un long fleuve tranquille et, on l'a vu, une crise comme celle du Covid peut venir perturber l'équilibre des comptes. La santé du régime dépend de la croissance de la productivité du travail et d'un taux de chômage plus ou moins élevé. Plus les salariés sont nombreux à travailler, mieux se porte le régime.

Ce dernier connaît par ailleurs un problème de recettes plus ancien, dont une part est due à de précédentes mesures d'économies générales. Ainsi, les politiques de maîtrise de la masse salariale dans les fonctions publiques hospitalières et territoriales, par exemple le gel du point d'indice, font entrer moins de cotisations dans les caisses et contribuent à une baisse des recettes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Autant de sujets qui méritent débats et solutions appropriées. Dès lors que près de 350 milliards d'euros sont versés en pensions de retraite, il est nécessaire d'en faire entrer au moins autant dans les caisses.

Tout au long des consultations que le gouvernement a pu faire, il a pourtant refusé toutes les alternatives au report de l'âge. Pas question d'augmenter de quelques euros les cotisations « au risque de faire perdre aux actifs 440 euros de revenu net moyen en 2030 », a calculé Bruno Le Maire. Pas question non plus de baisser les pensions, inacceptable pour le pouvoir d'achat des retraités.

Ouvrir des débats sur la taxation des retraités les plus riches, sur la mise en place d'un impôt spécifique, l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'intéressement et la participation, l'abondement du fonds de réserve pour les retraites ou simplement sur l'objectif d'augmenter le taux d'emploi des seniors grâce à des programmes de financement de formations des salariés ou l'amélioration des conditions de travail... Toutes ces pistes, qui éviteraient d'en passer par une mesure d'âge, ne sont visiblement pas recevables aux yeux de l'exécutif.

A la place, le gouvernement a choisi la confrontation et réussi le tour de force de réunir unanimement contre lui les syndicats de salariés. Cela faisait douze ans que cela n'était pas arrivé. Ils savent que leur seule option pour faire reculer l'exécutif est de réussir à mener un mouvement social d'ampleur. A défaut, les « 64 ans » seront appliqués au 1^{er} septembre.

Sandrine Foulon

La situation financière de notre système de retraite ne justifie pas un report de l'âge légal de départ. Plus inquiétante est la baisse à venir du niveau de vie relatif des retraités.

Un report à 64 ans dont on peut se passer

D rôle de *timing* ! Le gouvernement veut réformer le système des retraites pour en limiter le déficit au moment même où ce dernier affiche un excédent budgétaire pour la seconde année consécutive : 3,2 milliards d'euros en 2022, après les 900 millions d'euros dégagés en 2021. Certes, la situation devrait – légèrement – se dégrader dans les prochaines années. Le déficit attendu en 2027 est de 10,7 milliards d'euros. Ce qui pèse tout de même peu face aux 350 milliards d'euros de dépenses totales du système chaque année.

UN MANQUE DE RECETTES

Mais ce déficit est-il dû à un dérapage des dépenses ou à un manque de recettes ? La réponse du Conseil d'orientation des retraites (COR) est claire et nette : il n'y a « pas de dynamique non contrôlée des

Personnes âgées en Picardie. Le taux de pauvreté des retraités en France est moindre que celui de l'ensemble de la population, mais il a nettement augmenté ces dernières années.

dépenses de retraites », lit-on dans son dernier rapport publié en septembre 2022. Rapportées au produit intérieur brut (PIB), elles devraient se maintenir autour de 13,9 % sur le quinquennat. La suite de l'histoire est moins lisible, à cause d'un « *artefact statistique* » : le COR a pris l'hypothèse du gouvernement qui est d'atteindre progressivement le plein-emploi en 2027, avant d'appliquer à nouveau son hypothèse centrale qui est celle d'un taux de chômage structurel à 7 %. Ainsi, puisque le chômage remonte artificiellement après 2027, le PIB baisse et donc les dépenses de retraite rapportées au PIB augmentent. Mais cela n'est qu'un biais de statistique et ne reflète pas la réalité.

Ce n'est qu'à partir de 2032 que les projections se fondent finalement sur les hypothèses classiques du COR. Et jusqu'à

2070, la tendance est à une stagnation, voire une légère baisse des dépenses : elles s'élèveraient à 13,7 % du PIB dans le scénario central du COR, qui table sur une hausse de 1 % par an de la productivité du travail.

Le déficit est donc bien lié à un manque de recettes. Ainsi, celui estimé pour 2027 résulte essentiellement d'un manque de ressources, lié aux mesures d'économies sur la fonction publique territoriale et hospitalière [1] qui réduisent le volume des cotisations collectées et, *in fine*, creusent le déficit des retraites, mais participent à la réduction du déficit public global. Bref, introduire une mesure d'âge comme le report à 64 ans n'est en aucune façon nécessaire pour « sauver » notre système par répartition, contrairement à ce que répète le gouvernement.

Malgré tout, le vieillissement de la population, lui, est bien réel. Le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités va continuer à baisser sensiblement, passant de 1,7 cotisant par retraité en 2020 à environ 1,2 en 2070. Comment expliquer cet apparent paradoxe ? Il n'y a pas d'argent magique : si les dépenses diminuent tandis que le nombre de retraités augmente, c'est parce que les pensions seront moins

[1] Gel du point d'indice, revalorisation en dessous de l'inflation, hausse de la part de primes qui, elles, ne sont pas soumises à certaines cotisations, réduction ou moindre augmentation des effectifs, etc.



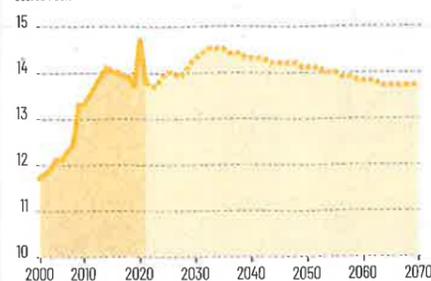
généreuses. Et c'est déjà le cas, comme en témoigne la baisse du taux de remplacement* : dans le privé, il est passé de 79,1 % pour la génération née en 1938 à 74,8 % pour celle née en 1950, soit une baisse de 4,3 points. Dans le public, cette diminution est encore plus prononcée (6,2 points). Elle s'explique par « une évolution des pensions moins dynamique que celle des salaires de fin de carrière », précise le COR. En cause : les précédentes réformes des retraites de 1987 et 1993 qui ont indexé les droits et les pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires.

Si les dépenses de retraite ne dérapent pas, c'est aussi parce que, de toute façon, les Français vont partir de plus en plus tard à la retraite. Pas besoin d'une nouvelle loi pour cela. Une partie du boulot a déjà été accomplie par les réformes précédentes. Sans compter que les Français commencent à travailler de plus en plus tard. Résultat, dès 2038, l'âge moyen de départ à la retraite atteindra quasiment les 64 ans. Evidemment, il s'agit d'une moyenne. Si la réforme du gouvernement passe, ce chiffre augmentera mécaniquement puisque quasiment plus personne ne partira avant 64 ans. Avec de substantielles économies à la clé.

Car les retraites coûtent cher, c'est indéniable, et la France ne lésine pas en la matière. Avec l'Italie, l'Hexagone est l'un des pays de l'OCDE qui affichent les niveaux de dépenses de retraite les plus élevés. Ce n'est pas un problème en soi, tant que la dynamique de ces dépenses est maîtrisée. C'est un choix collectif, un modèle de société. D'autant plus marqué en France que ces dépenses sont essentiellement publiques. D'autres pays font largement plus de place au privé, comme les Etats-Unis, le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, les fonds de retraite privés y étant très développés. Non sans risques

PAS DE DÉRAPAGE DES DÉPENSES

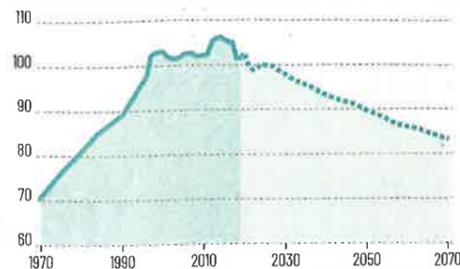
Dépenses du système de retraite observées et projetées, en % du PIB
Source : COR



Lecture : le COR bâtit ses projections sur quatre scénarios de gains de productivité du travail. Nous avons retenu ici l'hypothèse centrale du COR : une hausse de 1 % par an de la productivité du travail et un taux de chômage à 7 % de la population active.

UNE BAISSÉ PROGRAMMÉE DU NIVEAU DE VIE RELATIF DES RETRAITÉS

Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population, par le passé et en projection, en %
Sources : COR et Insee



Lecture : en 2019, dernière année observée, le niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités représentait 101,5 % de celui de l'ensemble de la population. Scénario central du COR.

financiers, comme les récents déboires des fonds de pension britanniques l'ont rappelé.

Mais au moins, l'argent que l'on dépense en payant les retraites de nos aînés n'est pas gaspillé. Cela mérite d'être souligné, car ce n'est pas toujours le cas en matière de dépenses publiques. En témoigne le taux de pauvreté des plus de 65 ans, particulièrement faible en France. Avec 10,9 % de personnes âgées qui vivent sous le seuil de pauvreté, l'Hexagone affiche l'une des meilleures performances européennes (la moyenne de l'Union européenne se situant à 16,8 %). Et c'est nettement moins que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population française (14,4 % en 2021, selon Eurostat).

UN NIVEAU DE VIE QUI SE DÉGRADE

Cocorico ? Bizarrement, on entend rarement nos responsables politiques s'en féliciter. C'est pourtant une réussite de notre modèle de protection sociale : le taux de pauvreté des plus de 65 ans culminait à 35 % en 1970, soit une division par 3,5 en cinquante ans ! Deux bémols écornent tout de même ce succès. Tout d'abord, grâce à notre système de retraite par répartition, les retraités ont actuellement le même niveau de vie que l'ensemble de la population. Il

faut s'en féliciter, mais cela ne veut pas dire que tout est parfait : il reste de nombreuses inégalités à corriger au sein de ce système, notamment entre femmes et hommes ou pour mieux prendre en compte la pénibilité de certains emplois. Ensuite, même si le taux de pauvreté des retraités est plus faible que pour l'ensemble de la population, il a nettement augmenté ces dernières années, passant de 7,6 % en 2017 à 9,5 % en 2019, selon l'Insee.

Et selon le COR, le niveau de vie des retraités va se dégrader si on le compare avec celui du reste de la population. Avec la législation actuelle, en 2040, il serait de 5 % à 10 % inférieur et de 13 % à 25 % en 2070. Il reviendrait alors à des niveaux comparables à ceux des années 1980... Certes, avec la réforme, les salariés travailleront plus et cotiseront davantage. Ils auront donc de meilleures pensions. Mais ce gain [2] sera très loin de compenser cette baisse programmée du niveau de vie relatif des retraités. Plutôt que d'imposer au forceps une réforme socialement injuste, on aurait préféré que le gouvernement se penche sérieusement sur cette question.

Laurent Jeanneau

[2] Selon la Drees, le passage de 60 à 62 ans, acté par la réforme de 2010, devrait en effet augmenter de 2,5 % la pension relative (la pension nette rapportée au salaire moyen par tête) des futurs pensionnés de la génération née en 1980. On peut imaginer qu'un report de l'âge de 62 à 64 ans ait un effet similaire.

Taux de remplacement : rapporte la pension perçue à la retraite aux derniers salaires touchés avant d'ouvrir ses droits.